



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



L'an deux mille vingt trois, le six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de votants : 14



Date de convocation du conseil : 28 février 2023



Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Florence LOTH, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT



Absents excusés : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ, M. Bruno MATHON

Absent : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE



Mme Marie-Claude DEMASSE a été désigné secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 6 MARS 2023**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février 2023



- Décisions du Maire



1. Création d'une voie de déserte pour la nouvelle gendarmerie
2. Création d'un emploi de contractuel saisonnier pour le camping

3. Création d'un emploi de contractuel saisonnier pour le musée
4. Informations et questions diverses

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 FEVRIER 2023**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 6 février 2023. Monsieur Michel DUMONT précise qu'il n'a pas été relaté dans les questions diverses la présence de poubelles sur le trottoir dans la rue Saint Genest.

### **DECISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise :

- Décision n° 005/2023 du 28 février 2023 – Achat d'une concession au cimetière pour une durée de 50 ans par Mme Elodie DARREAU

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### *DELIBERATION n° 2023 – 012*

#### **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE – CREATION D'UNE VOIE DE DESSERTE**

Il est exposé au conseil municipal qu'il sera judicieux de prévoir la création d'une voie de desserte depuis la voie d'accès à l'EHPAD « Le jardin des vignes » vers la future gendarmerie.

Les travaux comprendront la viabilisation de la parcelle gendarmerie ainsi que la création d'une voirie qui sera utilisée pour les accès des véhicules et des piétons.

La réalisation de cette voie de desserte sera planifiée de sorte que sa livraison soit effective avant l'achèvement des travaux de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la réalisation de cette voie de desserte

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires

### *DELIBERATION n° 2023 – 013*

#### **CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER POUR LE CAMPING**

Il est exposé au Conseil Municipal que, chaque année, un emploi de contractuel saisonnier était créé, conformément à l'article 3-1.-2, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour assurer les fonctions d'accueil et d'entretien au Camping Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de contractuel pour besoin saisonnier au Camping Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023 à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer un emploi de contractuel saisonnier à raison de 35 heures par semaine du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023 rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon

du grade d'Adjoint Technique.

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre cette décision en œuvre.

## ***DELIBERATION n° 2023 – 014***

### **CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER AU MUSEE**

Il est exposé au Conseil Municipal que pour la saison estivale il conviendrait de créer un emploi de contractuel saisonnier au Musée, au titre de l'article 3-1.-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée hebdomadaire de 18 H du 1<sup>er</sup> juin au 17 septembre 2023, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire

**PRECISE** que des heures complémentaires voire supplémentaires pourront être demandées à l'agent recruté en cas de besoin.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cet emploi, dans les conditions sus-visées.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remerciements de la municipalité de Reigny pour le soutien financier au déplacement lors de l'élection de Miss France.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de la nouvelle gendarmerie. Il présente l'esquisse avec l'implantation des bâtiments et des logements. Il donne lecture du compte rendu des réunions du 13 janvier et 7 février 2023. La route arrivera devant les logements. Des bornes électriques seront mises en place sur les parkings des logements. Il y aura deux parkings disposant chacun de sept places. La présentation de l'avant-projet est prévue le 13 mars 2023.

Monsieur Claude DESABRES présente au conseil municipal le projet d'achat d'un nouveau tracteur ainsi qu'une épareuse pour l'entretien des 160 km de haies. Il est évoqué l'option de sous traitance pour la réalisation de ces travaux. L'étude s'avère non complète, car tous les éléments n'ont pas été comptabilisés pour réaliser le comparatif. Le coût horaire de l'agent, le coût du carburant ainsi que l'entretien du matériel doit être pris en compte afin de prendre une décision finale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un fauconnier est venu concernant le problème des pigeons à la maison médicale. L'intervention d'un rapace ne pourra pas être possible mais il propose la mise en place d'une cage pendant six semaines. Le coût de ce piégeage est de 2 600 € HT.

Monsieur le Maire propose l'achat de deux barnums de 8m x 4m pour les différentes manifestations sur la commune. Cet achat s'élève à 5 900€ TTC.

La commune va changer de prestataire pour la vérification des extincteurs, une économie de 2 500€ est prévue.

Monsieur le Maire annonce qu'une étude énergétique va être réalisée pour le gymnase dans le cadre du pacte énergétique via le SDE18. Le pacte énergétique peut comprendre jusqu'à dix bâtiments. Les montants engagés peuvent être remboursés si l'étude est suivie de travaux. La réflexion sera portée sur l'éclairage et le chauffage.

Une rencontre est programmée avec Mme la Sous Préfète le jeudi 9 mars 2023 afin d'étudier les subventions dont pourrait bénéficier la commune dans le cadre du fond vert (enveloppe de plus de 4 millions dans le département du Cher).

Une bâche va prochainement être achetée dans le but de récupérer l'eau traitée de la piscine.

La commission fleurissement sera bientôt réunie pour réfléchir à l'embellissement de la ville en tenant compte des restrictions d'eau.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant la demande de l'association Castel Truck qui ne souhaite pas faire de demande de subventions, mais que la mairie prenne en charge la prestation de surveillance avec des vigiles lors de la soirée du 13 mai 2023. Le conseil municipal donne son accord.

Le vendredi 10 mars la troupe de théâtre « Les Chapeaux verts » se produira au Pôle Culturel de l'étang Merlin dans le cadre des vendredis culturels.

Le 15 mars le cinémobile sera présent avec trois films à l'affiche.

Le vendredi 10 mars une animation sur la prévention du cancer du côlon aura lieu sur le marché hebdomadaire.

Une conférence sur le thème d'Astérix présentée par Margaux Thuillier, responsable scientifique du Musée, se déroulera le 25 mars à 14h30 au Pôle Culturel de l'étang Merlin. Cet événement est organisé par l'association Châteaumeillant nature.

La commune s'est inscrite à la manifestation « Echapée à vélo ».

Madame DAUMARD informe le conseil municipal qu'une association au sein de la bibliothèque vient de voir le jour. Un grand désherbage vient d'être réalisé.

Monsieur DESABRES informe que la pêche ouvrira le 3<sup>ème</sup> week end de mars à l'étang Merlin, aux mêmes tarifs que l'année passée.

Monsieur CAIA signale que les rues seront fermées à la circulation lors de certains événements à venir (13 et 14 mai pour le Castel Truck, le 21 mai pour la foire à tout).

Les chanteurs et organisateurs de « Des chansons plein la tête » félicitent la municipalité et le comité des fêtes pour leur accueil lors de cette soirée. 300 places ont été vendues. A ce jour, il reste la SACEM à régler.

Mme DESAGES annonce la stabilité des effectifs des écoles (40 élèves en maternelle et 68 en élémentaire). Il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée 2023. L'ouverture de la crèche est prévue pour 2024.

La sortie de l'école maternelle aux jardins de Noirlac est repoussée suite au début d'incendie du bus transportant les élèves.

Mme DESAGES souligne le problème de stationnement rue de la Victoire à proximité de l'école maternelle. Certains véhicules restent à l'arrêt, portes ouvertes et la circulation devient impossible.

Mme DESAGES informe que 4 médailles ont été décernées aux vignerons de Châteaumeillant lors du salon de l'agriculture 2023. Les récipiendaires sont les domaines Vincent Siret-Courtaud, Roux et Hubert.

Mme DESAGES annonce que des dossiers de demande de subventions ont été déposés : auprès de la CAF pour le financement d'une structure au bénéfice de

l'accueil périscolaire ; dans le cadre de l'opération séniors innovants pour les aménagements du champ de foire ainsi que la maison des associations.  
L'ADEME sera sollicitée pour le projet « Vélo route » concernant l'installation d'un point d'eau et de table sur la place de l'église.

Monsieur CHEDIN signale la présence de dangereux sapins sur la route de Culan au lieu dit « La Croix des Marais » au carrefour de la route de Grammont.

Madame DEMASSE relate sa visite à l'exposition FRMJC, qui fut appréciée de tous. Exposition très bien faite et accessible à tout public.

Madame DEMASSE fait part de la saleté présente dans la rue de la Libération (notamment lors de la sortie USEP avec les enfants). Il serait bon de passer la balayeuse afin d'enlever la multitude de papiers accumulés.

Il faudrait également prévoir de repeindre le pont du chemin du Tourniquet.

Une réflexion est à mener pour l'installation de l'amphore métallique dans le jardin du musée.

Madame DECHAUD demande où en est l'installation des panneaux d'affichage dans les lieux dits.

Madame DECHAUD informe qu'une journée inter-villages se déroulera le 15 avril 2023 à Préveranges dans le cadre « Terre de Jeux 2024 ». Les personnes souhaitant participer (à partir de 12 ans) doivent se faire connaître rapidement.

Madame DECHAUD demande si le problème de busage du terrain de la Bidoire (à proximité de la mare) est solutionné.

Monsieur DUMONT demande si le sens de circulation pourrait être inversé dans la rue de la Victoire afin de palier au problème de stationnement.

Monsieur DUMONT informe que la maison de Mme LIMOUSIN est en cours de vente. La décision de la commune a peut-être été trop précipitée lors du legs.

Monsieur HURTAULT annonce qu'il a récupéré un châssis de tracteur tondeuse pour la confection d'une caisse à savon.

Madame CLUZEL se rendra à une réunion à Argenton sur Creuse le 28 mars avec Zoé DAUZAT, médiatrice du musée Emile Chenon.

Monsieur le Maire présente la carte « éclairage public » du SDE18 dans l'optique d'un passage à un éclairage Led.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 6 mars 2023 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Marie-Claude DEMASSE